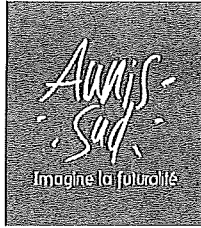


AR Prefecture

017-200043479-20260709-20260706-DE
Reçu le 16/07/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 09 juillet 2026
DÉLIBÉRATION n°2026-07-06

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DU PORTAIL EXTRANET « ESPACE PARTENAIRES » DE L'ASSURANCE MALADIE

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le neuf juillet à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	18	21 (dont 3 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents :			
RAULT Christophe, VANNELLE Alexandra (a reçu pouvoir de PERRET Nathalie), BODET Philippe, ANDRIEU Sylvie, AUGER Serge, BARREAU, Catherine, BRILLOUET Jacky, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de TOUVRON Didier), DARNEL Chantal, DRAPEAU Myriam, GENDRE Stéphane, LEBOT Paul (a reçu pouvoir de SABOURIN Brigitte), LIPP Marie-Françoise, MAGINOT Pascal, MOUEIX Serge, PETOT Rozenn, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia.			
Absents / excusés :			
DUFITRE Stéphanie (absente excusée), GABET Steve (absent excusé), JOURDAIN Jean-Michel (absent excusé), MORANT Marie-France (absente excusée), NICE Camille (absente excusée), POUYADOU Fabienne (absente excusée), TOURRENC Georges (absent excusé), MOINDREAU Jean-Pierre.			
Également présents à la réunion :			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Monsieur Pascal MAGINOT		Auteur de l'acte : Monsieur Christophe RAULT, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 16.07.26	
Convocation envoyée le : 02 juillet 2026		N° : 017-200043479-20260709-2026-07-06-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 16.07.26	

AR Prefecture

017-200043479-20260709-20260706-DE
Reçu le 16/07/2026

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A D'UTILISATION DU PORTAIL EXTRANET « ESPACE PARTENAIRES » DE L'ASSURANCE MALADIE

Monsieur Christophe RAULT, Président explique que le portail « Espace Partenaires » est un extranet conçu et développé par l'Assurance Maladie. Il est destiné à faciliter les interactions entre le CIAS et la Caisse de la Charente-Maritime concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité accompagnés par le CIAS.

Ce portail permet aux utilisateurs habilités du CIAS de signaler à la caisse de la Charente-Maritime les situations de personnes rencontrant des difficultés dans leurs démarches d'accès aux droits et/ou aux soins. Il vise ainsi à fluidifier et optimiser le traitement des demandes du CIAS par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la caisse.

Les fonctionnalités proposées permettent notamment de transmettre ou suivre un dossier pour le compte d'un assuré, de signaler une difficulté d'accès aux droits ou aux soins, de demander un rendez-vous, de solliciter certains documents administratifs, de contacter l'organisme d'assurance maladie compétent, de consulter les actualités de l'organisme et l'historique des demandes effectuées par le CIAS.

Une convention d'utilisation précise les engagements respectifs des parties, notamment en matière d'usage du portail, d'habilitation des utilisateurs, de confidentialité et de sécurité des informations et documents concernant les assurés. Elle s'inscrit dans le prolongement de la convention « métier » relative à l'accès aux droits, aux soins et à la santé conclue entre le CIAS et la caisse.

Considérant l'intérêt de cet outil pour améliorer l'accompagnement des usagers dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » ;

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'utilisation dont un exemplaire a été joint à la convocation à cette réunion de Conseil d'Administration.

Ces explications entendues, **Monsieur Christophe RAULT, Président** demande au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

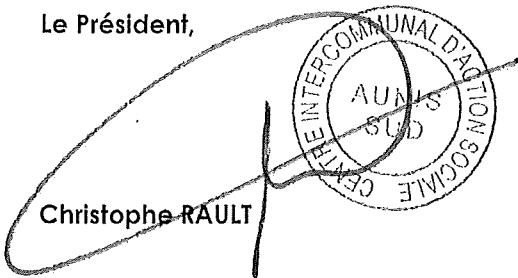
- Approuve la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » de l'Assurance Maladie, destinée à faciliter les relations entre le CIAS et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Charente-Maritime dans le cadre de l'accès aux droits, aux soins et à la santé des personnes accompagnées.
- Autorise le Président à signer la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires »
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

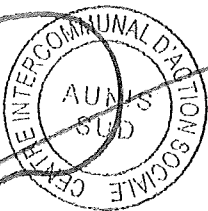
Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 09 juillet 2026

AR Prefecture

017-200043479-20260709-20260706-DE
Reçu le 16/07/2026

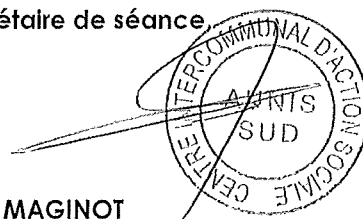
Le Président,


Christophe RAULT



Le secrétaire de séance,

Pascal MAGINOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260709-20260706-DE
Reçu le 16/07/2026